

# Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

## 1. Renseignements généraux

À titre de radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada (la Société) offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

La Société est une société d'État fédérale domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 19 juin 2013.

## 2. Modifications futures de conventions comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées ainsi que les améliorations annuelles apportées en continu entre 2009 et 2011. Les conclusions tirées quant à l'impact attendu des changements futurs de méthodes comptables sont susceptibles d'être modifiées jusqu'à ce que les normes soient adoptées.

**Après une évaluation complète, la Société a conclu que les normes et modifications ci-après ont les effets suivants sur ses états financiers consolidés.**

### **Modifications à IAS 19 *Avantages du personnel* (IAS 19R)**

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011 afin d'éliminer l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes, de modifier la présentation des variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de celle des actifs du régime dans l'État du résultat global, d'exiger le calcul des intérêts nets au moyen du taux de rendement d'une obligation de société de première qualité, et enfin, d'améliorer les informations à fournir sur les risques associés aux régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société les appliquera rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

## 2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La Société a évalué l'incidence de l'application de cette norme révisée. Les dispositions différentes qui auront un effet sur le résultat net de la Société sont les suivantes :

- Dans la norme révisée, le rendement attendu des actifs du régime est remplacé par un nouveau concept, les intérêts nets. Ainsi, le rendement comptabilisé en résultat net n'est plus le rendement attendu des actifs du régime, comme cela était le cas jusqu'à présent en vertu de la norme précédente, mais plutôt le rendement calculé au moyen du taux d'actualisation qui sert à mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Tout écart entre le taux de rendement réel des actifs d'un régime à prestations définies et le taux d'actualisation, de même que tout effet connexe découlant du plafond de l'actif d'un tel régime, sont inclus dans les autres éléments du résultat global (dans les réévaluations). Comme le rendement des actifs du régime à prestations définies de la Société a, par le passé, été supérieur au taux d'actualisation appliqué pour mesurer l'obligation au titre de ce régime, le changement apporté aura pour effet d'accroître le coût des prestations définies comptabilisé en résultat net par rapport aux autres éléments du résultat global. Aucun changement ne devrait survenir dans le résultat global total de la Société pour l'exercice dans lequel la norme révisée sera appliquée pour la première fois et pour l'exercice comparatif.
- Les coûts administratifs autres que les coûts liés à la gestion des actifs du régime sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Avant la révision de la norme, tous les coûts administratifs étaient déduits du rendement attendu des actifs du régime et l'effet était comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

En outre, la norme révisée prescrit la pleine comptabilisation du coût des services passés dans l'état du résultat dans la période de modification du régime. Il n'est plus possible de reporter le montant relatif aux droits à prestations non acquis. Le coût des services passés peut survenir quand une entité instaure un régime ou modifie les prestations payables selon un régime existant. Par conséquent, à la date de transition à la norme révisée, la Société comptabilisera le coût complet des services passés non acquis, soit 0,3 million de dollars, à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Il y aura lieu d'appliquer rétrospectivement la norme révisée aux exercices servant de comparaison à l'exercice terminé le 31 mars 2014. Partant, le résultat net devrait diminuer d'environ 93 millions de dollars en 2013 et les autres éléments du résultat global devraient augmenter parallèlement du même montant. La Société ne s'attend pas à ce que l'application de la norme révisée ait une incidence sur son état de la situation financière. Elle sera toutefois tenue de fournir plus d'informations.

## 2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La norme révisée a les effets suivants sur l'État consolidé du résultat et l'État consolidé du résultat global :

(\$ canadiens)

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013		
	Tel que présentés	Pro forma	Impact
<b>REVENUS</b>			
Publicité	330 410	330 410	-
Services spécialisés	170 991	170 991	-
Autres revenus	134 341	134 341	-
Revenus financiers	10 323	10 323	-
	<b>646 065</b>	<b>646 065</b>	-
<b>CHARGES</b>			
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 501 852	1 582 710	80 858
Services spécialisés	130 152	138 517	8 365
Transmission, distribution et collecte	103 465	106 253	2 788
Administration nationale	10 391	11 320	929
Paievements aux stations privées	2 527	2 527	-
Charges financières	31 836	31 836	-
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	(1 701)	-
	<b>1 778 522</b>	<b>1 871 462</b>	<b>92 940</b>
<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>	1 154 850	1 154 850	-
<b>ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	19 499	19 499	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>41 892</b>	<b>(51 048)</b>	<b>(92 940)</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	(52 522)	40 418	92 940
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>	<b>(10 630)</b>	<b>(10 630)</b>	-

### IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui imposent, ou permettent, les évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet. IFRS 13 doit être appliquée prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

La Société ne s'attend pas à ce que cela l'oblige à modifier sa méthode de calcul de la juste valeur. Elle sera toutefois tenue de fournir plus d'informations qui auront trait particulièrement aux niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur et, de ce fait, au mode de calcul de ces justes valeurs.

## 2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

### **IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. IFRS 12 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

La Société a déterminé qu'elle devra fournir des informations supplémentaires relativement aux intérêts qu'elle détient dans des filiales, des entités structurées consolidées et dans son entreprise associée. Il s'agit d'informations quantitatives et qualitatives sur les risques et les rendements de chacune des entités ainsi que de leur importance globale.

### **IAS 1 Modifications à IAS 1 Présentation des états financiers**

La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de revoir les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net (p. ex., la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises) et de ceux qui ne le sont pas (p. ex., la juste valeur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global selon IFRS 9). Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Par conséquent, la Société les appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Après une évaluation complète, la Société a conclu qu'une fois appliquées, les normes et modifications ci-après n'auront aucun effet sur ses états financiers consolidés.**

### **IFRS 10 États financiers consolidés**

La norme IFRS 10 remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. La norme établit des critères uniques de contrôle pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés. IFRS 10 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

La Société a déterminé que l'application d'IFRS 10 n'entraînera aucun changement relativement aux entités qu'elle consolide ou à la consolidation d'entités additionnelles.

## 2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

### **IFRS 11 Partenariats**

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, annule IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est le cas actuellement sous IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. IFRS 11 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société l'appliquera rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

La Société a analysé ses accords contractuels et conclu qu'elle ne détient aucun intérêt dans des entreprises contrôlées conjointement. Ainsi, l'application d'IFRS 11 n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### **IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises**

La norme IAS 28 a été modifiée en 2011. Elle prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et présente les exigences à respecter pour l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, la Société les appliquera rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Elle ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence sur ses états financiers.

### **Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2009-2011 publiées en mai 2012**

Le document *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011* comprend un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS, qui s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence lors de leur mise en application le 1<sup>er</sup> avril 2013.

## 2. Modifications futures de conventions comptables (suite)

La Société continue d'évaluer l'incidence possible, sur ses états financiers consolidés, de la norme suivante :

### IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche progressive visant à remplacer la norme actuelle IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont pour effet de reporter la date d'application obligatoire de la norme et exige la communication d'informations additionnelles pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 3. Principales conventions comptables

### A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC).

### B. Base de préparation

#### i. Filiales et entités ad hoc

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société; de ses filiales, à savoir ARTV et The Documentary Channel (*documentary*); et de deux entités ad hoc, à savoir le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada. Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Dans le cas des filiales, le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'elle dispose de l'un ou l'autre des pouvoirs suivants : pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote d'une entité en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs; pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un contrat; pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration; pouvoir d'obtenir des avantages des activités de l'entité; ou pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration.

La Société est considérée comme le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust et, en conséquence, est réputée contrôler le Trust. La Société détient le contrôle de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie qu'elle a fournie pour le recouvrement des créances de la Fiducie.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités ad hoc du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités ad hoc appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Toutes les autres composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

Des changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

#### *ii. Entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs de Sirius XM Canada Holdings Inc., une entreprise associée, sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entité est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entité. Les entreprises associées appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les revenus et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations dans des entreprises associées est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

#### C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités opérationnelles et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs auxquels il se rapporte.

Le crédit parlementaire pour l'achat de terrains est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

#### D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, de l'exploitation de services spécialisés, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

##### *i. Revenus publicitaires*

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.



### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### *ii. Revenus tirés des services spécialisés*

Les revenus des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs tiers par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement.

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que le service spécialisé n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

#### *iii. Autres revenus*

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces, d'installations et de services sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location total et sont comptabilisés dans ce revenu pendant la durée du contrat de location. Le revenu tiré de la sous-location d'un bien est comptabilisé en autres revenus.

Les revenus de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions d'annonces publicitaires, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### *iv. Revenus financiers*

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

#### E. Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également inclus dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

#### F. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, l'obligation au titre de contrats de location-financement et les effets à payer. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### G. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance soit comme programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Ces conventions sont comptabilisées comme charges payées d'avance si les critères ne sont pas remplis initialement. Les paiements sont virés des charges payées d'avance à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Constatation des charges par diffusion
Films	50 %/30 %/20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe <sup>1</sup> )	70 %/30 %
Séries pour tous	50 %/30 %/20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 %/30 %/20 %
Documentaires	CBC Television : 70 %/30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 %/30 %
Autres émissions pour jeunes	33 %/33 %/34 %

<sup>1</sup> Diffusion des épisodes de manière consécutive

#### H. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement au 1<sup>er</sup> avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS, ont été évalués au coût, exception faite de certains terrains et immeubles à vocation générale, qui ont été évalués à la juste valeur. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales catégories dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les durées de vie utiles utilisées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

#### I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

#### J. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de sa dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, il faut évaluer sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### K. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

##### i. Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à long terme <sup>1</sup>	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

<sup>1</sup> Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

##### ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et une méthode d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.



### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus financiers et les charges financières qui se rapportent aux actifs ou aux instruments de créance autres que les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *iii. Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net », placements « détenus jusqu'à leur échéance », actifs financiers « disponibles à la vente », et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la sortie du placement, le gain ou la perte précédemment cumulé est reclassé en résultat.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Société à recevoir ces dividendes est établi.

#### Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

#### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

Par ailleurs, pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les comptes clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente s'est déprécié, les pertes de valeur cumulatives précédemment comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat dans la période concernée.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en résultat. Une augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout gain ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### *iv. Passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

#### **Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts versés sur le passif financier.

#### **Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Décomptabilisation des passifs financiers**

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat.

#### *v. Instruments financiers dérivés*

La Société est partie à des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le gain ou la perte non matérialisé qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

#### *vi. Dérivés incorporés*

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### L. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

#### M. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

#### N. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou — dans de rares cas — dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### O. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### P. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

##### *i. Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées*

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie; et
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

##### *ii. Autres avantages du personnel à long terme*

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

##### *iii. Indemnités de fin de contrat de travail*

La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail au passif et en charges si elle est manifestement engagée à mettre à exécution un plan formalisé pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite.

Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### Q. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

#### R. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

##### *i. La Société en tant que bailleur*

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

##### *ii. La Société en tant que preneur*

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

#### S. Revenus différés

Les revenus différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Les revenus différés relatifs à des baux sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de location.



## 3. Principales conventions comptables (suite)

### T. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

### U. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

### V. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

#### *i. Impôt exigible*

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

#### *ii. Impôt différé*

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### W. Stocks de marchandisage

Les stocks de marchandisage sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour amener les stocks de marchandisage à l'endroit où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

#### X. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de Radio-Canada. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le gouvernement du Canada sur son site web [www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca).

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

#### Y. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

## 4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

### A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date de ces états financiers, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles ainsi que des actifs de programmation, les provisions pour créances douteuses et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à d'autres éventualités, et enfin, les montants rattachés à l'exercice découlant de la restructuration entreprise dans la foulée du budget fédéral de 2012.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies repose sur des hypothèses visant à évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement futur des actifs du régime. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et le rendement attendu des actifs du régime. Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Les différences entre les rendements attendu et réel des actifs du régime auraient aussi pour effet de modifier les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## 4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

Le tableau suivant présente ces effets :

Exercice terminé le 31 mars 2013		
Effet des changements dans les hypothèses	Montants comptabilisés en résultat	Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 1 %	(13,2) millions de dollars	(714) millions de dollars
Effet d'une diminution de 1 %	18,1 millions de dollars	912 millions de dollars
Taux attendu de rendement des actifs du régime		
Effet d'une augmentation de 1 %	(50,2) millions de dollars	N/A
Effet d'une diminution de 1 %	50,2 millions de dollars	N/A
Rendement réel des actifs du régime		
Effet d'un gain de 1 % (rendement supérieur)	N/A	(50,2) millions de dollars
Effet d'une perte de 1 % (rendement inférieur)	N/A	50,2 millions de dollars

N/A = Non applicable

### B. Jugements importants

Dans l'application des conventions comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société assume la majorité des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie fournie et, de ce fait, devrait consolider les résultats de cette entité dans les siens;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location ainsi que les contrats de location d'un car de reportage et de matériel de bureau répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société;

## 4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

- une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement;
- les activités de restructuration de la Société qui sont en cours n'induisent pas une réduction du Régime de retraite;
- la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

## 5. Trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Fonds en caisse	748	860
Soldes bancaires	50 711	63 417
	<b>51 459</b>	<b>64 277</b>

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,8 million de dollars pour l'exercice (1,9 million en 2012).

## 6. Clients et autres créances

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Comptes clients	171 542	163 871
Provision pour créances douteuses	(3 627)	(1 979)
Autres	16 555	15 439
	<b>184 470</b>	<b>177 331</b>

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 3K iii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Aucun client unique n'est responsable de plus de cinq pour cent du solde total des comptes clients.

Les comptes clients comprennent des créances (voir note 6A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des comptes clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciés.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

## 6. Clients et autres créances (suite)

### A. Ancienneté des comptes clients en souffrance mais non dépréciés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
31 à 60 jours	37 359	36 182
61 à 90 jours	17 392	25 381
91 à 120 jours	22 594	17 736
<b>Total</b>	<b>77 345</b>	<b>79 299</b>

### B. Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Solde au début de l'exercice	(1 979)	(1 103)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	536	190
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	384	695
Augmentation de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(2 568)	(1 761)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 627)</b>	<b>(1 979)</b>

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la grande clientèle de la Société et de l'absence de liens entre les clients.

## 7. Programmation

### A. Programmation par genre

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Émissions produites à l'externe - achevées	71 522	83 203
Émissions produites à l'interne - achevées	8 493	7 770
Émissions en cours de production externe	32 782	34 500
Émissions en cours de production interne	6 196	11 545
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	26 386	29 086
	<b>145 379</b>	<b>166 104</b>

### B. Variation de la programmation

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Solde d'ouverture	166 104	163 658
Additions	1 041 480	1 121 068
Émissions diffusées	(1 062 205)	(1 118 622)
	<b>145 379</b>	<b>166 104</b>

Les radiations relatives à la programmation représentent 9,2 millions de dollars en 2013 (7,7 millions en 2012). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.



## 8. Charges payées d'avance

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Droits sur les émissions	105 605	95 809
Ententes de services	31 958	17 561
	<b>137 563</b>	<b>113 370</b>

## 9. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité ad hoc, la Société détient deux billets à recevoir pour la vente de terrains. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 50,1 millions de dollars (51,8 millions au 31 mars 2012) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également, par suite de la fusion concernant Sirius Canada Inc. (voir note 14), un billet à recevoir qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de cinq ans. Sa valeur comptable est de 0,3 million de dollars au 31 mars 2013 (0,3 millions au 31 mars 2012).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 154	5 567	2 158
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 270	10 301	22 270	9 613
Plus de cinq ans	51 437	37 949	57 005	40 290
Moins : produits financiers non acquis	(28 870)	-	(32 781)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir</b>	<b>50 404</b>	<b>50 404</b>	<b>52 061</b>	<b>52 061</b>

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,4 millions de dollars (3,6 millions en 2012).

## 9. Billets à recevoir (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 154	2 158
non courante	48 250	49 903
	<b>50 404</b>	<b>52 061</b>

## 10. Investissement net dans un contrat de location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement, détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 387	6 050	2 499
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	10 880	24 199	10 143
Plus de cinq ans	58 060	41 826	64 110	43 934
Moins : produits financiers non acquis	(33 216)	-	(37 783)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location</b>	<b>55 093</b>	<b>55 093</b>	<b>56 576</b>	<b>56 576</b>

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,6 millions de dollars (3,7 millions en 2012).

## 10. Investissement net dans un contrat de location-financement (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Comptabilisée en tant qu'investissement net dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 387	2 499
non courante	52 706	54 077
	<b>55 093</b>	<b>56 576</b>

## 11. Immobilisations corporelles

### A. Coût, amortissement cumulé et dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Coût	2 211 720	2 215 122
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 214 010)	(1 167 134)
	<b>997 710</b>	<b>1 047 988</b>

## 11. Immobilisations corporelles (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2012	181 200	525 009	46 888	1 287 700	139 325	35 000	<b>2 215 122</b>
Acquisitions	-	18 737	3 794	54 143	9 111	18 998	<b>104 783</b>
Transferts (Référer à la note 12)	4	11 463	2 748	14 198	1 891	(30 473)	<b>(169)</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(980)	(5 837)	-	(3 469)	(2 367)	-	<b>(12 653)</b>
Sorties et amortissements complets	(594)	(6 471)	(564)	(78 466)	(9 222)	(46)	<b>(95 363)</b>
<b>Coût au 31 mars 2013</b>	<b>179 630</b>	<b>542 901</b>	<b>52 866</b>	<b>1 274 106</b>	<b>138 738</b>	<b>23 479</b>	<b>2 211 720</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	-	(118 928)	(21 249)	(926 896)	(100 061)	-	<b>(1 167 134)</b>
Amortissement pour l'exercice	-	(35 761)	(3 011)	(86 091)	(13 030)	-	<b>(137 893)</b>
Dépréciation	(423)	-	-	(6 117)	(446)	-	<b>(6 986)</b>
Amortissement inversé des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	5 297	-	3 423	2 366	-	<b>11 086</b>
Amortissement inversé à la sortie	-	2 421	350	75 237	8 909	-	<b>86 917</b>
<b>Amortissement cumulé et dépréciation au 31 mars 2013</b>	<b>(423)</b>	<b>(146 971)</b>	<b>(23 910)</b>	<b>(940 444)</b>	<b>(102 262)</b>	<b>-</b>	<b>(1 214 010)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2013</b>	<b>179 207</b>	<b>395 930</b>	<b>28 956</b>	<b>333 662</b>	<b>36 476</b>	<b>23 479</b>	<b>997 710</b>

## 11. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	179 982	508 003	44 800	1 315 115	141 158	82 732	2 271 790
Acquisitions	1 195	6 822	1 547	47 427	10 435	31 142	98 568
Transferts	63	11 982	542	59 346	3 363	(75 296)	-
Actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	(3 724)	(2 308)	-	(6 032)
Sorties et amortissements complets	(40)	(1 798)	(1)	(130 464)	(13 323)	(3 578)	(149 204)
<b>Coût au 31 mars 2012</b>	<b>181 200</b>	<b>525 009</b>	<b>46 888</b>	<b>1 287 700</b>	<b>139 325</b>	<b>35 000</b>	<b>2 215 122</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(86 790)	(18 609)	(984 429)	(101 367)	-	(1 191 195)
Amortissement pour l'exercice	-	(32 845)	(2 641)	(70 988)	(13 915)	-	(120 389)
Amortissement inversé de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	3 490	2 308	-	5 798
Amortissement inversé à la sortie	-	707	1	125 031	12 913	-	138 652
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2012</b>	<b>-</b>	<b>(118 928)</b>	<b>(21 249)</b>	<b>(926 896)</b>	<b>(100 061)</b>	<b>-</b>	<b>(1 167 134)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2012</b>	<b>181 200</b>	<b>406 081</b>	<b>25 639</b>	<b>360 804</b>	<b>39 264</b>	<b>35 000</b>	<b>1 047 988</b>

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 8,3 millions de dollars au 31 mars 2013 (16,0 millions au 31 mars 2012).

### B. Dépréciation

Le 4 avril 2012, dans le cadre du plan financier établi en réaction au budget fédéral de 2012, la Société a fait savoir qu'elle mettrait fin au service sur ondes courtes de RCI et qu'elle accélérerait la mise hors service des derniers émetteurs de signaux de télévision analogique exploités. Du fait de l'arrêt de ces services de transmission et de distribution, la Société a comptabilisé à l'État du résultat consolidé une dépréciation de 6,5 millions de dollars (zéro en 2012) et une dotation aux amortissements supplémentaire de 26,0 millions de dollars (2,6 millions en 2012).

Un montant additionnel de 0,4 million de dollars a été comptabilisé en charges pendant l'exercice en cours pour déprécier intégralement un car de reportage qui ne peut plus être utilisé en raison de son mauvais état.

## 11. Immobilisations corporelles (suite)

### C. Actifs classés comme détenu en vue de la vente

Avec l'essor de la diffusion en haute définition, la Société a cessé d'utiliser un car de reportage équipé pour la définition standard. Elle l'a donc mis en vente et entend s'en départir dans les douze prochains mois. La valeur comptable nette de ce car s'établit à 0,2 million de dollars au 31 mars 2013 (0,2 million au 31 mars 2012).

Dans le cadre de son plan financier, la Société a élaboré une stratégie de rationalisation des biens immobiliers dont elle est propriétaire. Dans cette optique, un terrain, situé à Iqaluit (Nunavut), est classé comme détenu en vue de la vente à des fins comptables. Il a une valeur comptable de 0,5 million de dollars au 31 mars 2013 et devrait être vendu dans les douze prochains mois.

La Société a également classé 57 sites de transmission comme détenus en vue de la vente, puisqu'elle n'en a plus d'utilité depuis l'arrêt de la transmission analogique de signaux de télévision. Ces sites ont une valeur comptable nette de 1,0 million de dollars au 31 mars 2013 et seront vendus individuellement par voie d'offre de vente publique.

### D. Sorties d'immobilisations corporelles pendant l'exercice

Pendant l'exercice 2012-2013, la Société s'est départie de certaines immobilisations corporelles, réalisant ainsi un gain de 12,3 millions de dollars. Ce gain a principalement découlé de la sortie des actifs suivants :

- la Société a vendu deux propriétés situées à Edmonton (Alberta) et à Calgary (Alberta), qui servaient auparavant à la transmission des signaux de radio. Les sites sont devenus disponibles à la vente après le transfert des signaux à d'autres emplacements. Le produit net de la vente s'est élevé à 19,6 millions, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 19,5 millions de dollars;
- la Société s'est aussi départie de terrains et d'immeubles qui étaient auparavant classés comme détenus en vue de la vente. L'opération s'est soldée par une perte totale de 0,04 million de dollars. Ces propriétés sont situées à Corner Brook (Terre-Neuve), Sydney (Nouvelle-Écosse), Stoneham (Québec) et Rimouski (Québec).

Les gains réalisés sur la sortie d'immobilisations corporelles ont été compensés par les mises hors service survenues dans le cadre des activités courantes.

## 12. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Coût	155 925	150 807
Amortissement cumulé	(138 362)	(122 372)
	<b>17 563</b>	<b>28 435</b>

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Logiciels développés à l'interne</b>	<b>Logiciels acquis</b>	<b>Projets d'immobilisations inachevés</b>	<b>Total</b>
Coût au 31 mars 2012	138 331	10 596	1 880	<b>150 807</b>
Acquisitions	1 236	2 542	2 191	<b>5 969</b>
Transferts (Référer à la Note 11)	769	1 178	(1 778)	<b>169</b>
Sorties	(1 020)	-	-	<b>(1 020)</b>
<b>Coût au 31 mars 2013</b>	<b>139 316</b>	<b>14 316</b>	<b>2 293</b>	<b>155 925</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	(120 822)	(1 550)	-	<b>(122 372)</b>
Amortissement pour l'exercice	(14 526)	(2 484)	-	<b>(17 010)</b>
Amortissement inversé à la sortie	1 020	-	-	<b>1 020</b>
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2013</b>	<b>(134 328)</b>	<b>(4 034)</b>	<b>-</b>	<b>(138 362)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2013</b>	<b>4 988</b>	<b>10 282</b>	<b>2 293</b>	<b>17 563</b>

## 12. Immobilisations incorporelles (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Logiciels développés à l'interne</b>	<b>Logiciels acquis</b>	<b>Projets d'immobilisations inachevés</b>	<b>Total</b>
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	<b>145 187</b>
Acquisitions	1 713	1 853	2 235	<b>5 801</b>
Transferts	220	6 534	(6 754)	-
Sorties	(181)	-	-	<b>(181)</b>
<b>Coût au 31 mars 2012</b>	<b>138 331</b>	<b>10 596</b>	<b>1 880</b>	<b>150 807</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	<b>(105 500)</b>
Amortissement pour l'exercice	(15 476)	(1 487)	-	<b>(16 963)</b>
Amortissement inversé à la sortie	91	-	-	<b>91</b>
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2012</b>	<b>(120 822)</b>	<b>(1 550)</b>	-	<b>(122 372)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2012</b>	<b>17 509</b>	<b>9 046</b>	<b>1 880</b>	<b>28 435</b>



## 13. Actifs sous contrat de location-financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de contrats pour un car de reportage, du matériel de bureau et des transpondeurs satellitaires. Les durées initiales de ces contrats sont de cinq ans pour le car de reportage et le matériel de bureau et dix-sept ans pour les transpondeurs satellitaires.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Véhicules (coût)	619	619
Matériel de bureau (coût)	1 235	-
Équipement technique (coût)	7 434	7 434
Émetteurs (coût)	119 897	119 897
Amortissement cumulé – véhicules	(84)	(53)
Amortissement cumulé – matériel de bureau	(103)	-
Amortissement cumulé – équipement technique	(2 160)	(1 244)
Amortissement cumulé – émetteurs	(85 464)	(78 411)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>41 374</b>	<b>48 242</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 s'élève à 8,1 millions de dollars (8,0 millions en 2012). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 18.

## 14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées

### A. Filiales et entités ad hoc

#### i. *The Documentary Channel*

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers dans ses livres. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

#### ii. *ARTV*

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et, par conséquent, intègre les résultats financiers de la filiale dans ses états financiers consolidés. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

## 14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Une clause de la convention des actionnaires d'ARTV habilite l'actionnaire sans contrôle à obliger la Société à acheter toutes ses actions en circulation, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, à un prix équivalant au prix d'achat initial des actions, soit un dollar par action. Au 31 mars 2013, la Société a constaté un passif de 1,9 million de dollars (1,9 million au 31 mars 2012) correspondant au bloc de 1 875 000 actions d'ARTV détenues à cette date par l'actionnaire sans contrôle, dont celui-ci peut exiger l'achat par la Société à tout moment. Cette option est considérée être une obligation à court terme étant donné qu'elle doit être exercée à la demande de l'actionnaire sans contrôle.

### *iii. Broadcast Centre Trust*

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1<sup>er</sup> octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité ad hoc contrôlée par la Société et, en conséquence, ses résultats financiers sont consolidés dans les comptes de la Société.

### *iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada*

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir et de créances locatives. Créée en 2009, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a pour mission d'acquiescer les billets à recevoir de la Société et la participation de celle-ci dans les créances locatives. À cette occasion, la Société a également renégocié deux baux fonciers avec WSIB et Cadillac Fairview et conclu un bail concomitant avec la Fiducie visant ces deux baux fonciers. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie fournie et, de ce fait, elle consolide les résultats de cette entité dans les siens.

## B. Entreprises associées

### *i. Investissements initiaux dans Sirius Canada Inc.*

Au départ, la Société détenait 40 pour cent des droits de vote et 25 pour cent des capitaux propres de Sirius Canada Inc. (Sirius), ayant acheté des actions ordinaires de catégorie A de Sirius qu'elle avait payées au comptant à leur valeur nominale. Comme elle détenait plus de 20 pour cent des droits de vote de Sirius, la Société avait estimé qu'elle avait une influence notable sur l'entreprise et avait comptabilisé son investissement selon la méthode de la mise en équivalence.

## 14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Par ailleurs, la Société avait également investi 12 millions de dollars dans des actions privilégiées de catégorie C de Sirius qui donnaient droit à un dividende cumulatif de 8 pour cent par an sur le prix de rachat, et pouvaient être rachetées en tout temps par Sirius. Ces actions étaient classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur.

### *ii. Description de la fusion de Sirius et de Canadian Satellite Radio Holdings Inc.*

Le 21 juin 2011, Sirius et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR), la société mère de XM Canada, ont achevé la fusion de leurs activités. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR avant la fusion) et Sirius, les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de l'équivalent de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi une participation majoritaire de 58 pour cent dans l'entité issue de la fusion (CSR). Toutes les actions de Sirius émises avant la fusion ont été rachetées et annulées.

En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de l'entité CSR, soit l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR. Ainsi, sa part des capitaux propres de CSR atteignait 14,54 pour cent et sa participation avec droit de vote, 19,95 pour cent au moment de la fusion. Pour les dividendes sur ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu un billet d'une valeur nominale de 1,5 million de dollars qui a été portée en diminution de la valeur comptable des actions.

En contrepartie du rachat de ses actions de catégorie C de Sirius, la Société a reçu un versement comptant de 14,9 millions de dollars et des billets ne portant pas intérêt d'une valeur nominale totale de 2,2 millions de dollars, qui ont été considérés comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital. Cette contrepartie de 17,1 millions de dollars représentait la juste valeur des actions de catégorie C à la date de la transaction et comprenait des dividendes accumulés sur ces actions et non versés, d'une valeur de 5,1 millions de dollars. Les dividendes n'étaient pas pris en compte dans la valeur des actions, puisque Sirius ne les avait pas déclarés avant la fusion. Ils ont été comptabilisés comme revenus de dividendes dans l'État consolidé du résultat en 2011-2012.

### *iii. Opérations comptables résultant de la fusion de Sirius et de CSR*

La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation substantielle dans CSR ont donné lieu aux opérations comptables suivantes :

- Un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars a été comptabilisé, ce qui représente le gain sur la participation cédée de 10,51 pour cent et la quote-part de la Société des actions de catégorie B de CSR qui ont été émises, déduction faite de la part de la Société dans les pertes et les ajustements de capitaux propres antérieurs à la fusion non comptabilisés par Sirius.
- Les actions de catégorie B obtenues par la Société ont été évaluées à 5,8 millions de dollars, ce qui représente la différence entre la diminution de la participation de la Société dans Sirius et la quote-part de la Société dans le revenu tiré de l'émission des nouvelles actions de catégorie B.

## 14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

### *iv. Effet des résultats de CSR après la fusion*

La date de clôture de l'exercice de l'entité CSR issue de la fusion est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de CSR qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2013, en phase avec les dernières informations fournies par CSR qui peuvent être rendues publiques.

La valeur de l'investissement au 31 mars 2013, soit 3,5 millions de dollars (6,2 millions au 31 mars 2012), comprend 1,7 million de dollars correspondant à la part du résultat net et des variations des capitaux propres de CSR qui revient à la Société jusqu'au 28 février 2013 (0,4 million en 2012).

En novembre 2012, CSR a annoncé l'établissement de dividendes trimestriels de même que le paiement d'un dividende spécial à tous les détenteurs d'actions de catégorie A et B. Au 31 mars 2013, la Société avait reçu 4,4 millions de dollars en dividendes (zéro en 2012), qui ont été comptabilisés au titre de sa participation dans CSR.

### *v. Investissement courant dans Sirius XM Canada Holdings Inc.*

Le 15 janvier 2013, CSR a officiellement adopté le nom de Sirius XM Canada Holdings Inc. (Sirius XM).

Au 31 mars 2013, la Société disposait d'un siège au sein du conseil d'administration et détenait 24,13 pour cent des droits de vote dans Sirius XM. Elle avait ainsi le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de Sirius XM du fait de sa représentation au conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec Sirius XM. La Société a donc jugé qu'elle exerçait une influence notable sur Sirius XM et a continué de comptabiliser son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

## 14. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

### vi. Information financière

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Participation au :		Valeur comptable au :	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Sirius (cat. B)	14 %	15 %	3 473	6 191
Autres	-	-	17	17
	-	-	<b>3 490</b>	<b>6 208</b>

La juste valeur de l'investissement de la Société dans Sirius XM au 31 mars 2013 est de 114,8 millions de dollars (53,6 millions au 31 mars 2012) et est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de Sirius XM (auparavant les actions de catégorie A de CSR) à cette date.

Les tableaux suivants présentent un résumé des informations financières pour Sirius XM :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 <sup>1</sup>	2012 <sup>2</sup>
Revenus	273 656	211 045
Résultat net	9 265	7 264

<sup>1</sup>Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 comprennent les résultats de Sirius XM/CSR pour les douze mois terminés le 28 février 2013.

<sup>2</sup>Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 comprennent les résultats de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius pour les douze mois terminés le 29 février 2012.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013 <sup>1</sup>	31 mars 2012 <sup>2</sup>
Actif	393 010	397 158
Passif	369 007	354 367

<sup>1</sup>Les montants au 31 mars 2013 représentent les résultats de Sirius XM au 28 février 2013.

<sup>2</sup>Les montants au 31 mars 2012 représentent les résultats au 29 février 2012 de CSR.

Sirius XM n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

## 15. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Fournisseurs	34 729	54 925
Charges à payer	58 553	65 243
Autres	2 931	4 470
	<b>96 213</b>	<b>124 638</b>

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Courant</b>		<b>Non courant</b>	
	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Passif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	193 329	175 813
Avantages futurs du personnel	-	-	150 356	157 223
Indemnités de vacances	58 237	57 099	-	-
Réduction des effectifs	11 898	6 310	-	-
Passifs liés aux salaires	65 458	66 441	150	171
	<b>135 593</b>	<b>129 850</b>	<b>343 835</b>	<b>333 207</b>

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles. Les montants inclus dans les présents états financiers reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes.

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 1<sup>er</sup> octobre 2007, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi. Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent à décembre 2012.

Les actifs des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2013.

Les évaluations actuarielles étaient fondées sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2013	31 mars 2012
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes	6,00 %	6,50 %
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation - régime de retraite	4,00 %	4,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,50 %	4,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,50 %	3,75 %
Taux d'actualisation – avantages postérieurs à l'emploi	3,75 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	2,75 %	2,75 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	8,00 % en 2013 et baisse à 4,50 % sur 15 ans	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012			31 mars 2011		
	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies	5 500 267	86 546	150 126	5 184 634	81 993	156 917	4 414 441	68 462	141 234
Juste valeur des actifs des régimes	5 393 484	-	-	5 090 814	-	-	4 563 210	-	-
<b>Déficit (surplus)</b>	<b>106 783</b>	<b>86 546</b>	<b>150 126</b>	<b>93 820</b>	<b>81 993</b>	<b>156 917</b>	<b>(148 769)</b>	<b>68 462</b>	<b>141 234</b>
Moins :									
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	-	-	(230)	-	-	(306)	-	-	(382)
<b>Passif (actif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies</b>	<b>106 783</b>	<b>86 546</b>	<b>150 356</b>	<b>93 820</b>	<b>81 993</b>	<b>157 223</b>	<b>(148 769)</b>	<b>68 462</b>	<b>141 616</b>



## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, début de l'exercice	5 266 627	156 917	4 482 903	141 234
Coût des services rendus au cours de l'exercice	101 558	7 707	72 541	6 761
Coût financier	221 695	6 332	231 924	7 120
Cotisations des employés	44 452	-	41 186	-
Pertes (gains) actuariels	212 888	(6 967)	667 400	15 056
Prestations versées	(260 407)	(13 863)	(244 327)	(13 254)
Coût des services passés acquis <sup>1</sup>	-	-	15 000	-
<b>Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice</b>	<b>5 586 813<sup>2</sup></b>	<b>150 126</b>	<b>5 266 627<sup>3</sup></b>	<b>156 917</b>

<sup>1</sup>Coût estimatif de certains changements concernant les prestations minimales énoncées dans la Loi sur les normes de prestation de pension qui touchent le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. Celui-ci est un coût unique dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

<sup>2</sup>L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 500 267 \$ and 86 546 \$ respectivement.

<sup>3</sup>L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 184 634 \$ et 81 993 \$ respectivement.

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes ont été les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs des régimes, début de l'exercice	5 090 814	-	4 563 210	-
Rendement attendu des actifs des régimes	301 178	-	291 938	-
Gains actuariels	156 257	-	379 386	-
Cotisation des employés	44 452	-	41 186	-
Cotisations de la Société	61 190	13 863	59 421	13 254
Prestations versées	(260 407)	(13 863)	(244 327)	(13 254)
<b>Juste valeur des actifs des régimes, fin de l'exercice</b>	<b>5 393 484</b>	<b>-</b>	<b>5 090 814</b>	<b>-</b>

La Société compte cotiser 59,6 millions de dollars à ses régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	109 265	79 302
Intérêts sur l'obligation	228 027	239 044
Rendement attendu des actifs des régimes	(301 178)	(291 938)
Perte (gain) actuariel	(2 858)	1 255
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	(76)	(76)
Coût des services passés acquis	-	15 000
Charge comptabilisée en résultat net	33 180	42 587
Plus :		
Pertes actuarielles comptabilisées en autres éléments du résultat global	52 522	301 815
<b>Total comptabilisé en résultat global</b>	<b>85 702</b>	<b>344 402</b>

Les pertes actuarielles cumulatives comptabilisées en autres éléments du résultat global s'établissent à 116,8 millions de dollars au 31 mars 2013 (pertes de 64,3 millions en 2012).

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	29 521	39 109
Services spécialisés	2 428	1 849
Transmission, distribution et collecte	923	1 222
Administration nationale	308	407
<b>Total</b>	<b>33 180</b>	<b>42 587</b>

Le taux de rendement attendu global est une moyenne pondérée des rendements attendus des diverses catégories d'actifs détenus dans les régimes. Pour évaluer les rendements attendus, la Société se base sur les tendances historiques et sur les rendements du marché prévus par les analystes pour l'actif sur toute la durée de l'obligation correspondante. Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'exercice est de 457,4 millions de dollars, soit 9,1 pour cent (14,9 pour cent en 2012).

Les actifs du Régime sont investis dans les catégories de placements suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Titres à revenu fixe	50 %	53 %
Actions canadiennes	10 %	12 %
Actions internationales	24 %	20 %
Placements stratégiques <sup>1</sup>	16 %	15 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Les placements stratégiques comprennent des immobiliers, des placements privés et des fonds de couverture.

## 16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le tableau suivant présente sommairement les écarts entre les résultats et les prévisions des régimes à prestations définies :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013		2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Pertes (gains) découlant des ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies <sup>1</sup>	18 913	(11 173)	7 412	(150)	-	10
Gains découlant des ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes	(156 257)	-	(379 386)	-	(237 563)	-
	<b>(137 344)</b>	<b>(11 173)</b>	<b>(371 974)</b>	<b>(150)</b>	<b>(237 563)</b>	<b>10</b>

<sup>1</sup> Pertes (gains) découlant des ajustements liés à l'expérience, exclusion faite des modifications des hypothèses actuarielles.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 946,3 millions de dollars (981,5 millions en 2012).

## 17. Dette obligataire

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 223,8 millions de dollars (230,3 millions au 31 mars 2012). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	33 039	20 578	33 039	20 093
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	55 647	132 155	51 682
Plus de cinq ans	313 869	221 361	346 907	236 851
Moins : charges financières futures	(181 477)	-	(203 475)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>297 586</b>	<b>297 586</b>	<b>308 626</b>	<b>308 626</b>

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 22,0 millions de dollars (22,8 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	20 578	20 093
non courante	277 008	288 533
	<b>297 586</b>	<b>308 626</b>

## 18. Obligation au titre de contrats de location-financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires, un car de reportage et du matériel de bureau.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,8 pour cent par an	18 février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 pour cent par an	28 janvier 2016
Contrat pour le matériel de bureau	2,97 pour cent par an	24 octobre 2017

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage et du matériel de bureau à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	14 024	10 906	13 760	9 945
Plus d'un an mais avant cinq ans	50 233	44 447	53 021	44 468
Plus de cinq ans	-	-	10 024	9 738
Moins : charges financières futures	(8 904)	-	(12 654)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>55 353</b>	<b>55 353</b>	<b>64 151</b>	<b>64 151</b>

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 3,8 millions de dollars (4,4 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	10 906	9 945
non courante	44 447	54 206
	<b>55 353</b>	<b>64 151</b>

## 19. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité *ad hoc* de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 pour cent. Des paiements confondus semestriels sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 pour cent, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement net dans un contrat de location-financement tels que décrits aux notes 9 et 10.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	7 960	11 473	7 794
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	26 316	45 892	25 096
Plus de cinq ans	108 993	86 733	120 466	93 789
Moins : charges financières futures	(45 349)	-	(51 152)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>121 009</b>	<b>121 009</b>	<b>126 679</b>	<b>126 679</b>

La charge d'intérêts comptabilisée en charges financières de l'exercice est de 5,8 millions de dollars (6,1 millions en 2012).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	7 960	7 794
non courante	113 049	118 885
	<b>121 009</b>	<b>126 679</b>

## 20. Provisions

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013				
	Réclamations et poursuites	Environnement	Coût de restructuration		Total
			Réduction des effectifs	Mise hors service d'actifs	
Solde, début de l'exercice	38 762	300	-	-	39 062
Provisions supplémentaires comptabilisées	19 193	175	15 469	6 658	41 495
Augmentation dues à la désactualisation	-	-	-	119	119
Provisions utilisées	(7 965)	(210)	(13 897)	(1 534)	(23 606)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(4 582)	(5)	(337)	(850)	(5 774)
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>45 408</b>	<b>260</b>	<b>1 235</b>	<b>4 393</b>	<b>51 296</b>

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2012				
	Réclamations et poursuites	Environnement	Coût de restructuration		Total
			Réduction des effectifs	Mise hors service d'actifs	
Solde, début de l'exercice	35 272	300	-	-	35 572
Provisions supplémentaires comptabilisées	13 045	-	-	-	13 045
Provisions utilisées	(3 241)	-	-	-	(3 241)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(6 314)	-	-	-	(6 314)
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>38 762</b>	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 062</b>



## 20. Provisions (suite)

### A. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration assumés pendant l'exercice se rattachent aux initiatives mises en œuvre par la Société pour faire face aux réductions de financement annoncées dans le budget fédéral de 2012 et à d'autres pressions financières. Les charges comptabilisées à ce jour comprennent celles ayant trait au programme de réduction des effectifs auquel la Société s'est manifestement engagée et dont les coûts peuvent être estimés, à l'accélération de la mise hors service d'émetteurs de télévision analogique et autres activités connexes, et à la fin de la transmission sur ondes courtes de la programmation de RCI (voir la note 11). De plus, un montant additionnel au titre du financement des immobilisations différé a été comptabilisé pour contrebalancer la dotation aux amortissements et la dépréciation liées à ces installations (voir la note 24).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les charges totales relatives aux coûts de restructuration se sont élevées à 56,8 millions de dollars (zéro en 2012). Le financement des immobilisations correspondant, comptabilisé en résultat, s'est établi à 32,1 millions de dollars (zéro en 2012). La plupart de ces coûts ont été comptabilisés en charges dans le poste Transmission, distribution et collecte de l'État consolidé du résultat. Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des coûts de restructuration d'une valeur de 5,6 millions de dollars (zéro 2012).

On s'attend à ce que la Société continue à encourir des coûts liés au plan actuel de restructuration dans les 3 prochaines années.

### B. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des évaluations foncières et les impôts fonciers correspondants, des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 45,4 millions de dollars (38,8 millions au 31 mars 2012) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classifiées comme courantes puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

## 20. Provisions (suite)

### C. Passif environnemental

Au 31 mars 2013, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 0,3 million de dollars pour un problème environnemental (0,3 million en 2012 pour deux problèmes environnementaux). Des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui oblige la Société à décontaminer le sol. Les coûts des travaux de décontamination sont estimés à 0,3 million de dollars. Des approbations ministérielles et d'autres examens environnementaux sont requis.

Les provisions comptabilisées au 31 mars 2012 comprenaient un montant de 0,2 million de dollars pour des travaux de décontamination d'un ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski, qui présentait des concentrations en biphényle polychloré (BPC) dépassant les critères autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les travaux entrepris sur ce site étaient en grande partie achevés à la fin de l'exercice, les dépenses engagées sur douze mois atteignant 0,2 million de dollars. La Société a également amorcé les travaux sur le site du mont Logan, au coût total de 0,04 million de dollars pour l'exercice. On s'attend que la Société continue à encourir des coûts au cours de la prochaine année.

### D. Éventualités

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a constaté aucune provision au titre de passifs éventuels.

## 21. Revenus

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Publicité	330 410	375 725
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	46 698	46 493
Production	17 888	17 633
Programmation numérique	10 400	5 736
Droits de retransmission	7 866	7 572
Commandites d'émission	5 596	5 433
Autres services	3 957	4 864
<b>Total des revenus liés à la prestation des services</b>	<b>422 815</b>	<b>463 456</b>
<b>Total des revenus liés aux services spécialisés</b>	<b>170 991</b>	<b>167 754</b>
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>10 323</b>	<b>9 141</b>
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	37 507	45 755
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	3 649	2 152
Gain (perte) sur taux de change	255	(325)
Profit net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	525	1 031
<b>Total des revenus</b>	<b>646 065</b>	<b>688 964</b>

## 22. Services spécialisés

La Société exploite CBC News Network (CBC NN) et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) en vertu de licences du CRTC qui exigent qu'elle rende compte des coûts et des revenus différentiels de ces services selon la méthode des coûts différentiels, laquelle est également appliquée à **bold** et Explora. Selon cette méthode, seuls les coûts qui sont imputés directement aux services spécialisés sont comptabilisés. Les coûts indirects, pour les services de soutien, ne sont pas imputés aux services spécialisés et les charges relatives aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel sont constatées seulement quand les avantages sont payés par les services spécialisés. Cependant, conformément aux IFRS, la Société a inclus dans les résultats financiers des services spécialisés le coût des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel acquis par leurs employés.

## 22. Services spécialisés (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013						Total des services spécialisés
	CBC NN	RDI	bold	Explora	documentary <sup>2</sup>	ARTV <sup>2</sup>	
Revenus d'abonnement	68 399	43 203	3 923	1 114	5 961	13 362	<b>135 962</b>
Revenus publicitaires et autres	18 155	12 140	81	685	254	3 714	<b>35 029</b>
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(64 971)	(41 565)	(2 387)	(3 918)	(3 489)	(13 822)	<b>(130 152)</b>
<b>Total</b>	<b>21 583</b>	<b>13 778</b>	<b>1 617</b>	<b>(2 119)</b>	<b>2 726</b>	<b>3 254</b>	<b>40 839</b>
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations <sup>1</sup>	(611)	(2 720)	-	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(785)	(646)	(15)	(42)			
<b>Total sur la base des coûts différentiels</b>	<b>20 187</b>	<b>10 412</b>	<b>1 602</b>	<b>(2 161)</b>			

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012						Total des services spécialisés
	CBC NN	RDI	bold	Explora	documentary <sup>2</sup>	ARTV <sup>2</sup>	
Revenus d'abonnement	68 279	44 821	3 992	-	5 458	13 969	<b>136 519</b>
Revenus publicitaires et autres	16 158	11 201	55	-	186	3 635	<b>31 235</b>
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(68 991)	(43 594)	(3 906)	-	(3 625)	(14 112)	<b>(134 228)</b>
<b>Total</b>	<b>15 446</b>	<b>12 428</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>2 019</b>	<b>3 492</b>	<b>33 526</b>
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations <sup>1</sup>	(3 615)	(2 753)	-	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(572)	(448)	(11)	-			
<b>Total sur la base des coûts différentiels</b>	<b>11 259</b>	<b>9 227</b>	<b>130</b>	<b>-</b>			

<sup>1</sup>La Société finance les dépenses en immobilisations pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de son crédit parlementaire pour les immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les charges.

<sup>2</sup>Entités consolidées

Le 28 mars 2012, la Société a lancé une nouvelle chaîne spécialisée, Explora. Celle-ci n'a pas généré de revenus significatifs ni occasionné de charges opérationnelles significatives avant le 31 mars 2012.

Le 26 mars 2013, la Société a mis le point final à la vente des actifs et de la licence de son service spécialisé **bold** à Blue Ant Media (BAM). Des détails de la transaction se trouvent à la note 25.

## 23. Charges financières

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Intérêts sur la dette obligataire	21 999	22 786
Intérêts sur les effets à payer	5 804	6 074
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	3 843	4 432
Intérêts sur le passif financier lié à la monétisation de créances	-	163
Autres charges financières sans décaissement	190	-
	<b>31 836</b>	<b>33 455</b>

## 24. Financement public

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Financement des activités opérationnelles		
Financement de base	977 988	977 988
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	32 200	60 000
Virement au financement des immobilisations	(10 704)	(9 941)
<b>Financement des activités opérationnelles reçu</b>	<b>999 484</b>	<b>1 028 047</b>
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités opérationnelles	10 704	9 941
<b>Financement des immobilisations reçu</b>	<b>103 035</b>	<b>102 272</b>
<b>Financement du fonds de roulement</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
	<b>1 106 519</b>	<b>1 134 319</b>

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière. Il est amorti et comptabilisé de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquels il se rapporte.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde, début de l'exercice	574 027	602 025
Financement public au titre des immobilisations	103 035	102 272
Amortissement du financement des immobilisations différé	(151 366)	(130 270)
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>525 696</b>	<b>574 027</b>

## 25. Gain sur cessions d'entreprises

Le 26 mars 2013, la Société a mis le point final à la vente de son service spécialisé **bold** à Blue Ant Media (BAM) en contrepartie de la somme totale de 10,0 millions de dollars. Elle a vendu à BAM les actifs de la chaîne et lui a attribué une sous-licence pour la diffusion d'une partie de la programmation de la chaîne. De plus, la Société a passé avec BAM une entente de services transitoire en vertu de laquelle elle s'est engagée à fournir certains services à l'acheteur jusqu'au 31 août 2013.

Pour refléter cette transaction, un gain total ne provenant pas des activités ordinaires a été comptabilisé à hauteur de 6,3 millions de dollars, comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>
Produit de la vente	10 000
Moins les coûts de vente :	
Passif repris pour programmation future	(2 500)
Amortissement complet de la programmation	(755)
Frais de courtage et autres	(423)
<b>Gain total sur la vente</b>	<b>6 322</b>

Pendant l'année, la Société a aussi vendu un bon de souscription reçu dans le cadre de la vente, en 2010, de son service audio payant Galaxie. Le montant reçu et le gain réalisé ont totalisé 0,9 million de dollars.

## 26. Impôt sur le résultat

### A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée à la charge d'impôt qui serait calculée en appliquant le taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (26,13 % en 2012) au bénéfice comptable comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	10 481	10 676
Différences permanentes	(2 747)	(1 277)
Diminution en raison des éléments suivants :		
Ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	(7 734)	(9 399)
<b>Impôt sur le bénéfice comptabilisé en résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement aux montants de 2013 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles.

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.



## 26. Impôt sur le résultat (suite)

### B. Différences temporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	40 830	22 000
Régime de retraite	193 329	175 812
Passifs liés au personnel	150 506	157 396
Report de pertes prospectif	76 398	112 120
Créances et placements à long terme	16 870	18 005
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(48 969)	(53 000)
Immobilisations corporelles	(230 496)	(262 947)
Autres	(5 910)	(6 719)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2027.

## 27. Variations du fonds de roulement

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
<b>Variations du fonds de roulement sont composées de :</b>		
Clients et autres créances	(7 016)	(3 749)
Programmation	19 965	(2 446)
Stocks de marchandisage	56	278
Charges payées d'avance	(24 193)	24 991
Billets à recevoir	(10)	(12)
Créditeurs et charges à payer	(28 425)	492
Provisions	12 115	3 490
Revenus différés	2 812	(314)
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	4 955	(6 601)
	<b>(19 741)</b>	<b>16 129</b>

## 28. Engagements

### A. Engagements liés aux émissions et autres

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans le bilan.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Gestion d'entretien	277 604	310 770
Droits sur des émissions sportives	159 552	182 887
Achats d'émissions, droits sur films et coproductions	61 151	74 219
Distribution de transmission	46 108	-
Soutien et maintenance	28 970	29 145
Immobilisations corporelles	8 299	15 987
Autres	43 771	39 878
	<b>625 455</b>	<b>652 886</b>

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Moins d'un an	243 356	207 190
Plus d'un an mais avant cinq ans	273 413	314 065
Plus de cinq ans	108 686	131 631
	<b>625 455</b>	<b>652 886</b>

### B. La Société en tant que preneur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à quarante-sept ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

## 28. Engagements (suite)

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Moins d'un an	20 330	19 414
Plus d'un an, mais avant cinq ans	71 009	67 707
Plus de cinq ans	69 261	75 466
	<b>160 600</b>	<b>162 587</b>

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 53,3 millions de dollars (2012 – 47,4 millions de dollars) pour les coûts opérationnels et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux de location passés en charges en 2013 s'élèvent à 20,6 millions de dollars (22,1 millions en 2012).

Les montants ci-dessus incluent des paiements pour des contrats de location à effectuer à des parties liées (dont de entités gouvernementales) dans le cadre du cours normal des activités, et pour un montant de 5,1 millions de dollars (2012 - 5,9 millions de dollars).

### C. La Société en tant que bailleur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-dix sept ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

## 28. Engagements (suite)

Au 31 mars les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables en cumul se présentent comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
Moins d'un an	9 340	9 058
Plus d'un an mais avant cinq ans	27 989	18 049
Plus de cinq ans	336 169	6 960
	<b>373 498</b>	<b>34 067</b>

Par ailleurs, les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 162,6 millions de dollars (2012 – 19,9 millions de dollars) pour des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts opérationnels et aux impôts fonciers afférents.

Les montants ci-dessus incluent des paiements de loyer pour des contrats de location effectués avec des parties liées (dont des entités gouvernementales) dans le cadre du cours normal des activités, et pour un montant de 2,6 millions de dollars (2012 – 1,8 millions de dollars).

## 29. Parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises, ainsi qu'aux prix du marché. Ces transactions sont comptabilisées à la juste valeur par la Société. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

### A. Transactions avec parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

<i>(en milliers de dollars)</i>	Prestation de services		Réception de services		Cotisations de retraite	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Entreprise associée	3 484	3 852	34	2	-	-
Autres entités liées	-	-	23	-	-	-
Régime de retraite de Radio-Canada	-	-	-	-	61 190	59 421
	<b>3 484</b>	<b>3 852</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>61 190</b>	<b>59 421</b>

## 29. Parties liées (suite)

Les soldes suivants étaient impayés à la fin de l'exercice :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Sommes dues par les parties liées		Sommes dues aux parties liées	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Entreprise associée	351	446	-	-
	<b>351</b>	<b>446</b>	-	-

Les sommes impayées ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice en cours ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

### B. Autre transaction avec une entreprise associée

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice en cours autre que les dividendes reçus. Cependant, le 21 juin 2011, elle a échangé sa participation dans Sirius contre des actions de CSR conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une influence notable dans l'entité fusionnée CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars. Ce montant est composé d'un gain de 3,3 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 22,5 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12,0 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius. Par ailleurs, la Société a obtenu un billet pour des dividendes déclarés sur les actions de catégorie A de l'entreprise associée. D'autres précisions sont fournies sur cette transaction à la note 14 des états financiers consolidés.

### C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

## 29. Parties liées (suite)

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'élève à 1,3 million de dollars (0,8 million en 2012) et à 1,3 million de dollars (1,4 million en 2012) pour la prestation de services et l'achat de biens et de services respectivement. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2013 (aucune en 2012).

### D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

#### Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Avantages à court terme <sup>1</sup>	3 755	4 419
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>2</sup>	1 291	1 086
Autres avantages à long terme <sup>3</sup>	50	88
Indemnités de cessation d'emploi <sup>4</sup>	609	841
	<b>5 705</b>	<b>6 434</b>

<sup>1</sup>Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres du personnel en activité.

<sup>2</sup>Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

<sup>3</sup>Les autres avantages à long terme désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée et l'indemnisation des accidents du travail.

<sup>4</sup>Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

## 29. Parties liées (suite)

### Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon un barème déterminé. Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, pendant l'exercice totalise 0,2 million de dollars (0,2 million en 2012). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs se trouvent à la section *Conseil d'administration - Assiduité* du Rapport annuel.

Les principaux dirigeants sont rémunérés comme suit :

- le président-directeur général et le président du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés;
- les membres du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités prévues dans les règlements administratifs de la Société (tel qu'approuvé par le ministre du Patrimoine canadien);
- les membres de l'EHD, à l'exclusion du président-directeur général, touchent une rémunération fondée sur le rendement et les tendances du marché. Cette rémunération fait l'objet d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance au Conseil d'administration, lequel doit l'approuver.

## 30. Instruments financiers

### A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, de la tranche à court terme de l'investissement net dans un contrat de location-financement, des créateurs et des charges à payer, de la tranche à court terme de la dette obligataire, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement, de la tranche à court terme des effets à payer et du passif d'encaissement anticipé avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

## 30. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres instruments financiers de la Société :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012		Méthode <sup>1</sup>	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
<b>Instruments financiers évalués à la juste valeur :</b>						
Actifs financiers dérivés	458	458	80	80	Niveau 1	(a)
Actifs financiers dérivés – options sur actions	171	171	53	53	Niveau 2	(b)
<b>Instruments financiers évalués au coût amorti :</b>						
Billets à recevoir (non courant)	48 250	56 743	49 903	58 764		(c)
Investissement net dans un contrat de location-financement (non courant)	52 706	62 893	54 077	64 999		(c)
Dette obligataire (non courant)	277 008	381 053	288 533	396 127		(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	44 447	47 881	54 206	58 955		(d)
Effets à payer (non courant)	113 049	128 009	118 885	132 835		(d)

<sup>1</sup>La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 - prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

(a) La juste valeur repose sur les cours du marché à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière.

(b) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen de taux reflétant la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen des taux des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables.



## 30. Instruments financiers (suite)

### B. Gestion du capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités opérationnelles et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2012.

### C. Catégories d'instruments financiers

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 mars 2012</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie	51 459	64 277
Instruments financiers dérivés	629	133
Prêts et créances	234 874	229 392
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17
<b>Passifs financiers</b>		
Autres passifs	514 434	559 943

## 30. Instruments financiers (suite)

### D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

### E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2012.

#### *i. Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaie étrangère. La majorité des transactions en monnaie étrangère sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

## 30. Instruments financiers (suite)

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2013 (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012		
	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP
Trésorerie	4 182	295	190	1 107	239	295
Clients et autres créances	343	402	129	540	348	109
Créditeurs et charges à payer	(1 472)	(148)	(311)	(2 480)	(129)	(626)
<b>Exposition nette</b>	<b>3 053</b>	<b>549</b>	<b>8</b>	<b>(833)</b>	<b>458</b>	<b>(222)</b>

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2013, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de cinq pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2013 (aucun au 31 mars 2012).

### iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

## 30. Instruments financiers (suite)

### F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire affaire uniquement avec des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties, et répartit la valeur globale de ses transactions entre des contreparties approuvées. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par le Comité de gestion des risques.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses clients et autres créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement net dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.

#### *i. Trésorerie*

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

#### *ii. Clients et autres créances*

Les clients et autres créances de la Société sont essentiellement liés à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 aucun client unique n'était responsable d'une part importante du solde des comptes clients de la Société. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 3,6 millions de dollars en 2013 (2,0 million en 2012). De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

## 30. Instruments financiers (suite)

### iii. Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a retenu cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

(en milliers de dollars)	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD <sup>1</sup>	12 288	457	17 463	68

<sup>1</sup>Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 0,979 et 0,987 et viennent à échéance entre avril 2013 et décembre 2013.

### iv. Billets à recevoir et investissement net dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement net dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement net dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

## G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets opérationnels et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

## 30. Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2013	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	297 586	479 063	33 039	132 155	313 869
Effets à payer	121 009	166 358	11 473	45 892	108 993
Contrat de location-financement – Transpondeurs	49 510	58 145	12 030	46 115	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	4 708	4 901	1 730	3 171	-
Contrat de location-financement – Matériel de bureau	1 135	1 211	264	947	-

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2012	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	308 626	512 101	33 039	132 155	346 907
Effets à payer	126 679	177 831	11 473	45 892	120 466
Contrat de location-financement – Transpondeurs	57 873	70 174	12 030	48 120	10 024
Contrat de location-financement – Car de reportage	6 278	6 631	1 730	4 901	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés.

## 31. Chiffres comparatifs

La Société a reclassé certains chiffres comparatifs dans l'État consolidé du résultat de façon à ce qu'ils soient conformes à la présentation du présent exercice. Ce reclassement n'était pas significatif et n'a pas eu d'effet sur l'État consolidé de la situation financière ni sur l'État consolidé des flux de trésorerie. Par conséquent, la Société n'a pas fourni un troisième État de la situation financière, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, et les notes complémentaires.